

Commission permanente

du 11/05/2001

I-Questions budgétaires et financières

Usine d'eau de FEREL et Barrage d'ARZAL

Deux studios ont été aménagés dans les atelier-garages, dans le cadre du programme d'intégration et mise en valeur du barrage d'ARZAL. Ceux-ci sont destinés à être mis à disposition des vacataires, stagiaires et personnels occasionnels (voir plan ci-joint) de l'I.A.V, qui doivent pouvoir se loger à proximité lors de leurs missions. Ils sont entièrement meublés et équipés.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

↳ De mettre ces 2 studios à disposition des stagiaires, vacataires et personnels occasionnels de l'I.A.V.

↳ De fixer le montant du loyer à 800 F/mois ou 200 F/semaine ou 30 F/jour, toutes charges comprises (électricité et eau potable). Cette recette sera inscrite au Budget Général de l'I.A.V.

↳ De préciser que ces loyers seront actualisés au 1^{er} janvier de chaque année dans les mêmes proportions que l'évolution de l'index I.N.S.E.E « Coût de la construction ».

↳ D'étendre le principe d'évolution de ces loyers à ceux des 2 studios de l'usine d'eau de FEREL, et ce à compter du 1^{er} janvier 2002.

↳ De charger les services de l'Institution du suivi administratif et financier de l'occupation des studios du barrage d'ARZAL et de l'usine d'eau de FEREL.

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT
Pour le Président
Le Vice-Président

C. PRIOU